



Compression de peines, récidive légale, termes inconnus pour moi

Par **Eloeich**, le **17/02/2009** à **22:54**

Bonsoir,

J'ai un ami qui a été condamné pour viol aggravé en réunion en 1997 et il a pris 20 ans pour ce crime.

Mais, en 2001, alors qu'il était en détention il a tué son codétenu.

Il a donc été condamné a 25 ans de réclusion en récidive légale.

Cela fait 12 ans qu'il est en détention.

[s]J'ai plusieurs questions a ce sujet:[/s]

1/ Qu'est ce que la récidive légale?

2/ Est il vrai que en France, les peines ne sont pas cumulables et qu'alors il ne fera que 30 ans?

3/ Est il vrai que pour demander une compression de peines, il faut attendre que le détenu ait purgé 15 ans de prison ?

4/ Combien d'années de prisons, risque t'il de faire?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, je n'y connais rien et ce n'est pas facile.

Par **Tisuisse**, le **18/02/2009** à **11:41**

Bonjour,

Ben, à mon humble avis, il en a encore pour un minimum de 13 ans puisque, pour bénéficier de remises de peines, il faut avoir une conduite exemplaire en prison, ce que n'a pas fait votre ami. De plus, comme vous avez pu le constater, les amnisties partielles et autres remises de peines sont de plus en plus difficile à obtenir voire, dans certains cas très graves, impossible. Donc, oubliez toute notion de "récidive légale".